

seront sans accès à la mer, Bohême et Hongrie. Si vous vous placez à un carrefour international, comme, dans la région sud-orientale de l'Europe, Salonique, vous serez surpris de la quantité et de la variété des règles internationales qui jailliront de toutes parts pour assurer la liberté des routes qui y convergent.

Allons plus loin ou plus haut. Toutes les mesures sur la limitation ou l'interdiction des armements, n'est-ce pas autant d'attentats à la souveraineté? Si les États orientaux auront la liberté de leurs armements et jusqu'à quel point, il est trop clair qu'on ne saurait le dire d'avance, sans connaître l'état futur des armements de l'Europe et par-dessus tout de l'Allemagne. Enfin un État à qui il est interdit ou qui s'interdit de faire la guerre subit, dans les idées anciennes, l'amputation la plus grave de la souveraineté dans son droit « éminent ».

C'est l'abus de ce droit de guerre par l'Allemagne qui aura abattu la Souveraineté. Les peuples n'ont plus confiance dans le « self control » des nations, la surveillance des États par eux-mêmes. Le droit futur sera construit sur les ruines fécondes de la Souveraineté.

Tout de même, par la violation de la neutralité de la Belgique, le plus grand crime des temps modernes et le plus grand malheur du droit international, l'Allemagne aura montré la faiblesse de l'ancienne conception de la neutralité des petits États, pour qui il faudra donc bâtir un nouveau régime : dans les territoires qui proviennent de la succession de Byzance, aux nationalités juxtaposées, l'histoire et la géographie conduisent naturel-